



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2025-027

TRAVAUX DE NUIT / CIRCULATION ALTERNEE

ROUTE DE BONIFACIO - RT 402
DU 14 MAI 2025 AU 15 MAI 2025

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de la Compagnie des eaux et de l'Ozone Corse sis : 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux sur les réseaux d'eau dans le cadre de la requalification des voiries sis : Route de Bonifacio RT 402, du 29 rue de Gaulle jusqu'à l'intersection avec la rue Casanova d'Aracciani (station Sansone) - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, le stationnement sera interdit et la circulation sera réglementée par feux tricolores sur la Route de Bonifacio, la nuit du mercredi 14 mai dès 20h00 au jeudi 15 mai 2024 à 6h00 :

- DU CROISEMENT RUE DE GAULLE / RUE DE L'EGLISE JUSQU'A LA STATION SANSONE AU CROISEMENT ROUTE DE BONIFACIO / RUE CASANOVA D'ARACCIANI.

Compte tenu de la réduction de la voie de circulation, la vitesse est limitée à 30 km/h pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 14 mai 2025
Le conseiller municipal délégué

Jean-Baptiste OLLANDINI